

Délibération CA- 2022-12- 12 N ° 10
Compte rendu de l'utilisation de la CVEC

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2022

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu la circulaire relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus n° 2019-029 du 21 mars 2019

Vu la synthèse et le tableau présentés en séance

DÉLIBÈRE

Article unique : Approbation du bilan de l'utilisation de la CVEC pour l'année universitaire 2021-2022

Nombre de membres participant à la délibération : 15

Nombre de procuration : 4

Abstentions : 0

Pour : 19

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 12/12/22.

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,


par délégation de la Rectrice de région
académique